

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'Allos à 15H00, sous la présidence de Madame Marie-Annick BOIZARD, Maire d'Allos, afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour ;

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

CONSEILLERS PRESENTS : Anne-Sophie GHELLA, Marie-Annick BOIZARD (Maire), Danielle GUIRAND, Alberte VALLEE, Sylvain BARBOTIN, Philippe BIANCO, Jacques DALMASSO, François EYFFRED, Michel LANTELME, Julien MATHERON, Jean-Marc MICHEL, Stéphane PELLISSIER, Serge ZORGNOTTI

CONSEILLERS ABSENTS:

Marc ELDIN, (pouvoir à Danielle GUIRAND),
Guillaume POUSTIS, (pouvoir à Jacques DALMASSO)

SECRETAIRE: Danielle GUIRAND.

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019.

Dans les membres présents, madame Alberte VALLEE n'a pas été mentionnée.

Le compte rendu est approuvé par 10 voix pour et 5 abstentions.

- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS.

Madame le Maire sort de la salle du Conseil et remet la présidence de l'assemblée à Monsieur Michel LANTELME, 1^{er} adjoint.

Budget principal :

POUR : 6 CONTRE : 3 ABSTENTION : 5

Le compte administratif est approuvé.

Office municipal de tourisme :

POUR : 6 CONTRE : 8

Le compte Administratif est rejeté.

Cinéma de l'Aiguille :

POUR : 11 ABSTENTION : 3

Le compte administratif est approuvé.

Lotissement les Auches :

POUR : 11 ABSTENTION : 3

Le compte administratif est approuvé.

Réseau chaleur Allos :

POUR : 6 ABSTENTION : 8

Le compte administratif est approuvé.

Pico centrale le Villard :

POUR : 9 ABSTENTION : 5

Le compte administratif est approuvé.

Eau assainissement :

POUR : 6 ABSTENTION : 8

Le compte administratif est approuvé.

Base de loisirs :

POUR : 6 CONTRE : 1 ABSTENTION : 7

Le compte administratif est approuvé.

- COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL.

Le compte de gestion du Receveur Municipal est approuvé par 13 voix pour et 2 abstentions.

- CONVENTIONS DE GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX (APRES RETOUR DE COMPETENCES) ; TENNIS, CENTRE EQUESTRE, TIR A L'ARC, ETC....**- Mise à disposition de l'aire de tir à l'arc de la Foux.**

Madame le Maire rappelle que, suite au transfert de compétence des équipements sportifs, l'aire de tir à l'arc est gérée par la commune. Elle propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler la convention de mise à disposition de l'aire de tir à l'arc selon les principales dispositions suivantes :

- pour une durée 3 mois du 15/6/19 au 15/9/19 avec reconduction expresse,
- loyer de 300€ pour la période,
- chalet en bois uniquement destiné en local de stockage, tout matériel mis en place par le locataire devant être démontable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'établir le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'aire de tir à l'arc de la Foux avec Raphaël GUINY.

- Mise à disposition du centre équestre de la Foux.

Madame le Maire rappelle que, suite au retour de la compétence des équipements sportifs, le centre équestre de la Foux est transféré à la commune. Elle propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler la convention de mise à disposition du centre équestre de la Foux selon les dispositions principales suivantes :

- Pour une durée de 3 mois du 1/7 au 30/9/19 avec reconduction expresse,
- Loyer de 1200€ pour la période.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'établir le renouvellement de la convention de mise à disposition centre équestre de la Foux avec « la gourmette vaclusienne ».

- Convention de passage sur parcelles privées pour le Bike Park du Seignus.

Madame le Maire rappelle qu'une convention de passage a été signée avec chaque propriétaire après la délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2018, validant certaines conditions en faveur des propriétaires. Elle informe que ceux-ci ont souhaité modifier certains termes de la convention, et en particulier les dispositions financières (article 4), à savoir la garantie par la commune d'un accès aux remontées mécaniques gratuit pour chaque propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 3 abstentions décide pour d'autoriser Madame le Maire à signer, les conventions de droit de passages avec les propriétaires des parcelles sur lesquelles sont tracées les pistes de descente du Bike-Park, modifiant l'article 4 qui désormais autorisera 30 montées gratuites à chaque propriétaire, par saison estivale.

- TRANSFERTS DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA GARE ROUTIERE DE LA FOUX A HVV, APRES RETOUR DE COMPETENCES.

Madame expose que la convention de mise à disposition gratuite de la gare routière de la Foux d'Allos du 27/10/2011 entre la CCHVVA reprise par la CCAPV et la SARL HVV est signée jusqu'au 31 octobre 2020 ; Madame le Maire rappelle que la compétence de la gestion de la gare routière de la Foux, propriété communale, est désormais retournée à la commune.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal que la commune reprenne à son compte la convention sus-citée jusqu'à son terme, dans les mêmes conditions dont, en particulier, la gratuité de la mise à disposition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 1 abstention et 14 voix pour décide d'approuver la reprise par la commune de la convention de mise à disposition gratuite de la gare routière de la Foux avec la SARL HVV.

- TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX : BASE DE LOISIRS, PARKING DU LAUS, CINEMA. PERIODES D'OUVERTURES.

-Base de Loisirs.

Le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention décide :

- L'entrée payante de la Base de Loisirs est fixée du 1^{er} Juillet au 31 août 2019 ;
- Les tarifs restent inchangés par rapport à 2018.

- Parking du Laus.

Le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention décide :

- La période payante du parking est fixée du 1^{er} Juillet au 31 août 2019 ;
- Les tarifs restent inchangés par rapport à 2018.

- Cinéma de l'Aiguille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de garder les tarifs inchangés.

- CONVENTION POUR L'EDITION COMMUNE D'UN CALENDRIER DES MANIFESTATIONS AVEC LES COMMUNES DU HAUT-VERDON. PARTICIPATION FINANCIERE.

Madame le Maire expose la demande de Mme le Maire de Colmars les Alpes à tous les maires du Haut-Verdon de participer à l'édition d'un document éditant un calendrier de toutes les activités estivales et automnales de la vallée. La proposition fait état d'un devis s'élevant à 3250 € pour 20 000 exemplaires. La commune d'Allos serait appelée à hauteur de 900 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'édition d'un document commun aux six communes du Haut-Verdon, informant du calendrier de l'ensemble des manifestations estivales et automnales de la vallée du Haut-Verdon et de participer à l'édition du document à hauteur de 900 €.

- CONVENTION MANDAT AVEC LE SDE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CENTRE VILLAGE.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux d'éclairage public « Rue St Sébastien, Rue du Four, Rue des Aires à Allos ». Il y a opportunité de réaliser cette opération dont le coût prévisionnel du programme est de 11 132.15 € TTC. Ce montant est à charge de la commune.

Elle propose de confier au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute-Provence une partie de ses compétences de maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le programme de travaux d'Eclairage public « Rue St Sébastien, Rue du Four, Rue des Aires à Allos » et autorise Mme le Maire à signer la convention de mandat à établir entre la Commune d'Allos et le SDE 04.

- LOCATION D'UN « TOTEM OUTDOOR TACTILE » ET D'UN PANNEAU LUMINEUX.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la location d'un totem « outdoor tactile » et d'un panneau lumineux pour le montant annuel de 3778 € TTC.*

** Après vérification du devis il apparaît que le montant délibéré ne restitue pas la totalité de la prestation proposée. Cette délibération n'est donc pas exécutoire.*

- MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 6 FEVRIER 2019 (Engagement des dépenses de OMT changement de vice-présidence)

A la demande d'une majorité de conseillers, le projet est retiré de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17h08.